

ANNEXES

ANNEXE N°1 : LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

Ce document explique précisément l'objectif de chacune des rubriques composant une facture ainsi que leurs modalités de calcul.

ANNEXE N°2 : LES FACTURES TYPES A 120 m³

La notice explicative pour lire sa facture et comprendre les rubriques ainsi que les modèles de factures en vigueur sur le territoire de Flers Agglo en 2022 et 2023.

ANNEXE N°3 : LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Depuis 2009, la loi a défini un certain nombre d'indicateurs de performance communs à tous les services d'eau et d'assainissement, bien qu'ils se trouvent chacun dans le rapport, une synthèse en est faite sous la forme d'un tableau récapitulatif.

ANNEXE N°4 : NOTES D'INFORMATION DES L'AGENCE DE L'EAU

ANNEXE N°5 : BILAN DES DEMANDES ET RECLAMATIONS

Demandes et réclamations en matière d'eaux usées enregistrées par la régie de Flers Agglo

ANNEXE N°6 : BILANS D'AUTOSURVEILLANCE DES STATIONS

Bilan d'auto-surveillance sont disponibles en téléchargement sur simple demande auprès de l'accueil de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

ANNEXE N°1 :

LES RUBRIQUES DE LA FACTURE

La régie de La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO établit 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne des 2 dernières années, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations, abonnements et locations de compteur sont facturés à terme échu.

Les locations et abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

1 **La distribution de l'eau**

Correspond aux opérations de prélèvement, traitement et acheminement de l'eau jusque chez l'abonné.

07-01 La location du compteur : couvre son entretien et son renouvellement, elle varie suivant le diamètre de ce dernier.

05- 01 L'abonnement eau : couvre les coûts fixes de mise à disposition du service (relève du compteur, entretien des installations, facturation, astreinte 7j/7 et 24h/24,...)

01-01 La consommation : correspond au nombre de m³ consommés (réel ou estimé) par l'utilisateur.

01-02 La redevance de prélèvement, reversée à l'Agence de l'Eau en fonction des m³ prélevés dans le milieu naturel, est incluse dans le prix du m³ d'eau.

2 **Organismes publics**

Les Agences de l'Eau utilisent les sommes reversées par FLERS AGGLO pour préserver la ressource et lutter contre la pollution (subventions pour la construction des équipements et des réseaux, les travaux de protection des captages, des cours d'eau ou du milieu naturel). Elles communiquent chaque année à la collectivité, les tarifs applicables pour l'année civile à venir.

Certaines communes dépendent de l'Agence Seine Normandie, d'autres, de l'Agence Loire Bretagne.

03-04 La redevance pour modernisation des réseaux de collecte : finance les projets d'assainissement des collectivités. Toute personne raccordée au réseau d'assainissement collectif y est assujettie, en fonction du nombre de m³ qu'elle consomme.

3 **La Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA)**

Les rubriques liées à l'eau potable sont soumises à une TVA à 5.5%.

Sur le territoire exploité en Délégation de Service Public :

Les délégataires établissent 2 factures par an :

- une réelle établie suite à la relève du compteur, basée sur la consommation indiquée par celui-ci,
- une estimative correspondant à la consommation journalière moyenne de la dernière année, ramenée au nombre de jours écoulés depuis le relevé de l'index.

Toutes les consommations sont facturées à terme échu et abonnements au semestre, par anticipation.

Les abonnements sont facturés au prorata temporis, indépendamment du volume consommé.

L'abonnement et la consommation comportent une part délégataire qui revient à la société qui a la Délégation de Service Public et une part collectivité qui revient à Flers Agglo.

Sur les communes sur lesquelles une Délégation de Service Public est en cours pour la gestion de l'eau potable, Flers Agglo a confié au délégataire de l'eau le soin de facturer l'assainissement collectif, qui apparaît en conséquence sur la même facture que l'eau.

ANNEXE N°2 : **LES FACTURES TYPES A 120 m³**

Modèles de facture annuelle

Basées sur une consommation moyenne de 120 m³ (consommation moyenne d'un foyer de 4 personnes) sur la base du tarif applicable :

- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,
- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,

Sommaire des factures types

Sur le territoire géré en régie par La Direction de l'Eau et de l'Assainissement de FLERS AGGLO :

Comme toutes les communes ne dépendent pas de la même Agence de l'Eau, elles ne sont donc pas soumises aux mêmes redevances « pollution » et « modernisation des réseaux » :

- St Clair de Halouze et La Chapelle au Moine dépendent de l'Agence Loire Bretagne (AELB).
- Les autres communes dépendent de l'Agence Seine Normandie (AESN),

- Factures 2022 :

- o Flers (AESN) :
 - Eau potable + assainissement collectif
 - Eau potable + assainissement non collectif
- o St Clair de Halouze (AELB) :
 - Eau potable + assainissement collectif
 - Eau potable + assainissement non collectif
- o Berjou (AESN) :
 - Eau potable + assainissement collectif
 - Eau potable + assainissement non collectif
 -

- Factures 2023 :

- o Flers (AESN) :
 - Eau potable + assainissement collectif
 - Eau potable + assainissement non collectif
- o St Clair de Halouze (AELB) :
 - Eau potable + assainissement collectif
 - Eau potable + assainissement non collectif
- o Berjou (AESN) :
 - Eau potable + assainissement collectif
 - Eau potable + assainissement non collectif



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
 Courriel : eau@flers-agglo.fr
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

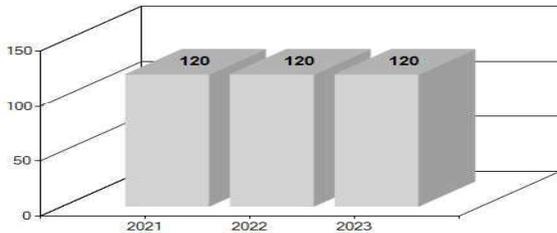
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

*Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
 un recours devant le tribunal administratif dans
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 07272 / 18486 / 07272
Adresse point de comptage SPECIMEN . 61100 FLERS

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54227 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m³
-------------------------	---------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	134,50
CONSOMMATIONS	545,68

TOTAL FACTURE TTC	680,18 €
--------------------------	-----------------

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

- LIGNE ADR PAYEUR 1
- LIGNE ADR PAYEUR 2
- LIGNE ADR PAYEUR 3
- LIGNE ADR PAYEUR 4
- LIGNE ADR PAYEUR 5
- LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2023 4000 54227 du

Créancier :

Montant : 680,18 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

**NNE*000101 17

POC 4903706

68018

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99	15 mm	31/12/2023	3520	31/12/2022	3400	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées									314,80
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,05	246,00	10,00	24,60	270,60
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1101	40,18	10,00	4,02	44,20
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						631,57		48,61	680,18

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
 Courriel : eau@flers-agglo.fr
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

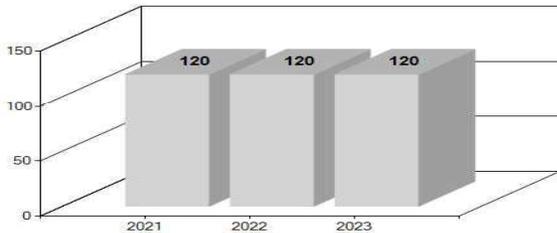
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

*Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
 un recours devant le tribunal administratif dans
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 15919 / 18486 / 15919
Adresse point de comptage SPECIMEN . 61100 FLERS

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54226 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m³
-------------------------	---------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	104,61
CONSOMMATIONS	250,66

TOTAL FACTURE TTC	355,27 €
--------------------------	-----------------

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHÉANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

- LIGNE ADR PAYEUR 1
- LIGNE ADR PAYEUR 2
- LIGNE ADR PAYEUR 3
- LIGNE ADR PAYEUR 4
- LIGNE ADR PAYEUR 5
- LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS : Référence : 2023 4000 54226 du

Créancier :

Montant : 355,27 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

**NNE*000101 17

POC 4992706

35527

Réf. à rappeler : 15919 / 18486 / 15919

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
169.99000001	15 mm	31/12/2023	1560	31/12/2022	1440	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € . H.T.	Montant € . H.T.	Taux T.V.A	Montant € . T.V.A	Montant € . T.T.C
Distribution de l'eau									313,11
01-01 Consommation Eau 2023				120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									14,31
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2023 au 14/09/2023				257 J	18,4800	13,01	10,00	1,30	14,31
TOTAL A PAYER						336,20		19,07	355,27

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
 Courriel : eau@flers-agglo.fr
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

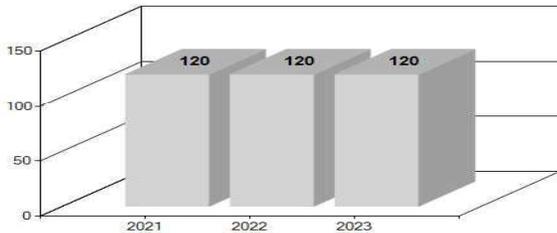
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

*Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
 un recours devant le tribunal administratif dans
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
 07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage
 SPECIMEN
 MODELE
 61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54231 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 134,50
 CONSOMMATIONS 552,51

TOTAL FACTURE TTC 687,01 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

- LIGNE ADR PAYEUR 1
- LIGNE ADR PAYEUR 2
- LIGNE ADR PAYEUR 3
- LIGNE ADR PAYEUR 4
- LIGNE ADR PAYEUR 5
- LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
 ICS :
 Référence : 2023 4000 54231 du
 Créancier :

Montant : 687,01 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

**NNE*000101 17

POC 4915706

68701

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
209.99	15 mm	31/12/2023	3180	31/12/2022	3060	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. € H.T.	Montant € H.T.	Taux T.V.A	Montant € T.V.A	Montant € T.T.C
Distribution de l'eau												313,11
01-01 Consommation Eau 2023							120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées												314,80
02-01 Consommation Assainissement 2023							120 M3	2,05	246,00	10,00	24,60	270,60
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1101	40,18	10,00	4,02	44,20
Organismes Publics												59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB							120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER									638,17		48,84	687,01

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
 Courriel : eau@flers-agglo.fr
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
 de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

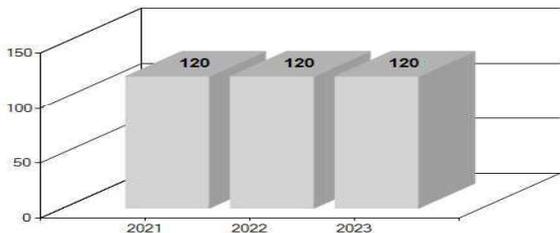
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles : sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr, dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
 15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage
 SPECIMEN
 MODELE
 61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54230 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 110,63
 CONSOMMATIONS 260,79

TOTAL FACTURE TTC 371,42 €

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
 LIGNE ADR PAYEUR 2
 LIGNE ADR PAYEUR 3
 LIGNE ADR PAYEUR 4
 LIGNE ADR PAYEUR 5
 LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :
 ICS :
 Référence : 2023 4000 54230 du
 Créancier :

Montant : 371,42 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
 DES FINANCES PUBLIQUES
 35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

**NNE*000101 17

POC 4987706

37142

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
376990	15 mm	31/12/2023	1560	31/12/2022	1440	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												313,11
01-01 Consommation Eau 2023							120 M3	1,70	204,00	5,50	11,22	215,22
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,1774	64,74	5,50	3,56	68,30
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif												20,33
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 01/01/2023 au 31/12/2023							365 J	18,4800	18,48	10,00	1,85	20,33
TOTAL A PAYER									351,27		20,15	371,42

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
 Courriel : eau@flers-agglo.fr
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

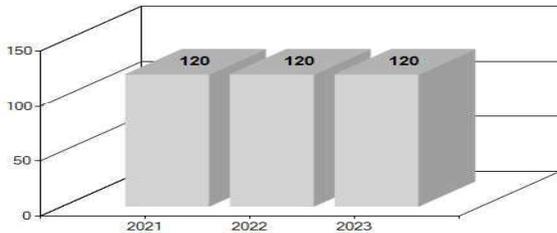
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

*Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
 un recours devant le tribunal administratif dans
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 1734601 / 52720 / 1734601
Adresse point de comptage SPECIMEN LE BOURG 61430 BERJOU

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54229 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m³
-------------------------	---------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	133,41
CONSOMMATIONS	524,85

TOTAL FACTURE TTC	658,26 €
--------------------------	-----------------

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

- LIGNE ADR PAYEUR 1
- LIGNE ADR PAYEUR 2
- LIGNE ADR PAYEUR 3
- LIGNE ADR PAYEUR 4
- LIGNE ADR PAYEUR 5
- LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS : Référence : 2023 4000 54229 du

Créancier :

Montant : 658,26 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

**NNE*000101 17

POC 4915706

65826

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
044.99	15 mm	31/12/2023	720	31/12/2022	600	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € . H.T.	Montant € . H.T.	Taux T.V.A	Montant € . T.V.A	Montant € . T.T.C
Distribution de l'eau									284,04
10-01 Participation proportionnelle Synd Dég Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2023				100 M3	1,53	153,00	5,50	8,42	161,42
01-01 Consommation EAU 2023				20 M3	1,50	30,00	5,50	1,65	31,65
05-01 Abonnement EAU 2023 (en jours)				365 J	0,1594	58,18	5,50	3,20	61,38
Collecte et traitement des eaux usées									321,95
02-01 Consommation Assainissement 2023				120 M3	2,06	247,20	10,00	24,72	271,92
06-01 Abonnement Assainissement 2023 (en jours)				365 J	0,1246	45,48	10,00	4,55	50,03
Organismes Publics									52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN				120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER						610,51		47,75	658,26

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex
 Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27
 Courriel : eau@flers-agglo.fr
 N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

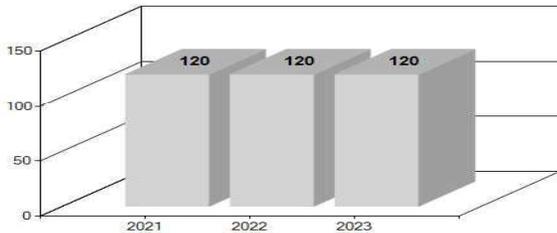
Les bilans annuels des analyses d'eau sont disponibles :
 sur flers-agglo.fr, eaux.flers-agglo.fr, eaputable.sante.gouv.fr,
 dans votre mairie ou sur demande au service des eaux.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous
AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

*Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr
 et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...*

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez
 un recours devant le tribunal administratif dans
 les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 1734701 / 52720 / 1734701
Adresse point de comptage SPECIMEN LE BOURG 61430 BERJOU

Destinataire

- *Ligne Adr Payeur 1*
- *Ligne Adr Payeur 2*
- *Ligne Adr Payeur 3*
- *Ligne Adr Payeur 4*
- *Ligne Adr Payeur 5*
- *Ligne Adr Payeur 6*
- *Ligne Adr Payeur 7*

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2023 4000 54228 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m³
-------------------------	---------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	115,25
CONSOMMATIONS	228,51

TOTAL FACTURE TTC	343,76 €
--------------------------	-----------------

A PAYER AVANT LE

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE D'ÉCHÉANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-35908 RENNES Cedex 9
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

- LIGNE ADR PAYEUR 1
- LIGNE ADR PAYEUR 2
- LIGNE ADR PAYEUR 3
- LIGNE ADR PAYEUR 4
- LIGNE ADR PAYEUR 5
- LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS : Référence : 2023 4000 54228 du

Créancier :

Montant : 343,76 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000231

**NNE*000101 17

POC 4991706

34376

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
044.98	15 mm	31/12/2023	720	31/12/2022	600	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. € . H.T.	Montant € . H.T.	Taux T.V.A	Montant € . T.V.A	Montant € . T.T.C
Distribution de l'eau									284,04
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2023 (en jours) période du 01/01/2023 au 31/12/2023				365 J	0,0571	20,85	5,50	1,15	22,00
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2023				100 M3	1,53	153,00	5,50	8,42	161,42
01-01 Consommation EAU 2023				20 M3	1,50	30,00	5,50	1,65	31,65
05-01 Abonnement EAU 2023 (en jours)				365 J	0,1594	58,18	5,50	3,20	61,38
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									31,87
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2022 au 31/12/2022				331 J	17,6000	15,96	10,00	1,60	17,56
période du 01/01/2023 au 14/09/2023				257 J	18,4800	13,01	10,00	1,30	14,31
TOTAL A PAYER						324,60		19,16	343,76

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

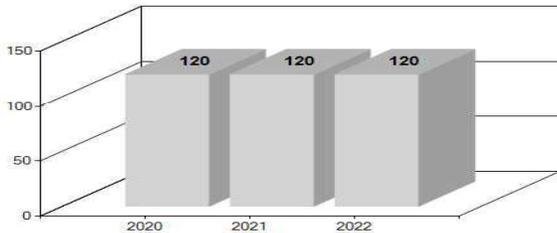
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 07272 / 18486 / 07272
Adresse point de comptage SPECIMEN . 61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67490 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m³
------------------	--------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	126,91
CONSOMMATIONS	515,75

TOTAL FACTURE TTC	642,66 €
-------------------	----------

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2022 4000 67490 du

Créancier :

Montant : 642,66 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

**NNE*000101 17

POC 4901706

64266

Réf. à rappeler : 07272 / 18486 / 07272

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
169.99	15 mm	31/12/2022	3400	31/12/2021	3280	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées												291,72
02-01 Consommation Assainissement 2022							120 M3	1,90	228,00	10,00	22,80	250,80
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
Organismes Publics												52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN							120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER									596,91		45,75	642,66

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

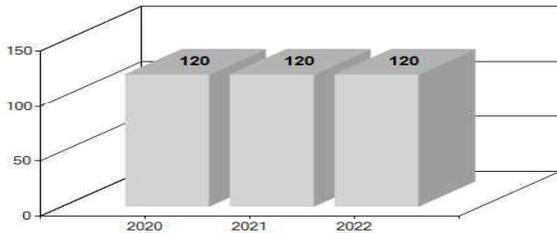
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client : 15919 / 18486 / 15919
Adresse point de comptage SPECIMEN . 61100 FLERS

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67489 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU	120 m ³
------------------	--------------------

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION	105,35
CONSOMMATIONS	240,53

TOTAL FACTURE TTC	345,88 €
-------------------	----------

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHÉANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :
Référence : 2022 4000 67489 du

Créancier :

Montant : 345,88 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

**NNE*000101 17

POC 4901706

34588

Réf. à rappeler : 15919 / 18486 / 15919

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
169.99000001	15 mm	31/12/2022	1440	31/12/2021	1320	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN							120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif												19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
TOTAL A PAYER									327,11		18,77	345,88

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

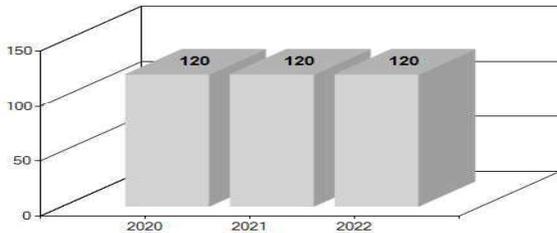
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
07422 / 18487 / 07422

Adresse point de comptage

SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67491 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 126,91

CONSOMMATIONS 522,58

TOTAL FACTURE TTC 649,49 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2022 4000 67491 du

Créancier :

Montant : 649,49 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

**NNE*000101 17

POC 4921706

64949

Réf. à rappeler : 07422 / 18487 / 07422

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
209.99	15 mm	31/12/2022	3060	31/12/2021	2940	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Collecte et traitement des eaux usées												291,72
02-01 Consommation Assainissement 2022							120 M3	1,90	228,00	10,00	22,80	250,80
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1019	37,20	10,00	3,72	40,92
Organismes Publics												59,10
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
04-03 Redev Modernisation Réseaux Collecte AELB							120 M3	0,1600	19,20	10,00	1,92	21,12
TOTAL A PAYER									603,51		45,98	649,49

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

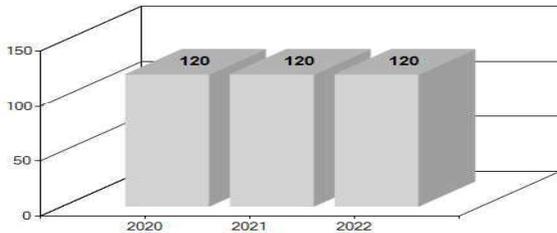
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :
15917 / 18487 / 15917

Adresse point de comptage

SPECIMEN
MODELE
61490 ST CLAIR DE HALOUZE

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67492 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU 120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION 105,35
CONSOMMATIONS 250,66

TOTAL FACTURE TTC 356,01 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :
Référence : 2022 4000 67492 du

Créancier :

Montant : 356,01 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

**NNE*000101 17

POC 4985706

35601

Réf. à rappeler : 15917 / 18487 / 15917

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire					
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³						
376990	15 mm	31/12/2022	1440	31/12/2021	1320	120						
LIBELLÉ							Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau												298,67
01-01 Consommation Eau 2022							120 M3	1,62	194,40	5,50	10,69	205,09
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau							120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
05-01 Abonnement Eau 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,1689	61,65	5,50	3,39	65,04
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022							365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau							120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
Organismes Publics												37,98
03-04 Redevance Pollution Domestique AELB							120 M3	0,3000	36,00	5,50	1,98	37,98
Assainissement Non Collectif												19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022							365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
TOTAL A PAYER									336,71		19,30	356,01

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

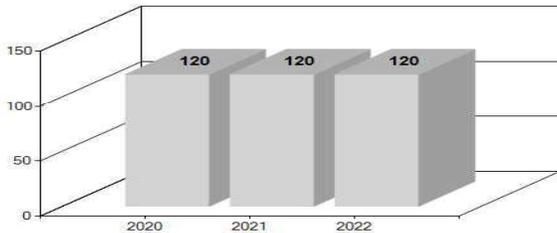
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734601 / 52720 / 1734601

Adresse point de comptage

SPECIMEN
LE BOURG
61430 BERJOU

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67488 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

129,93

CONSOMMATIONS

474,24

TOTAL FACTURE TTC

604,17 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHÉANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2022 4000 67488 du

Créancier :

Montant : 604,17 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

**NNE*000101 17

POC 4982706

60417

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire				
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³					
044.99	15 mm	31/12/2022	600	31/12/2021	480	120					
LIBELLÉ						Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau											242,66
10-01 Participation proportionnelle Synd Dég Eau						120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022						365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau						120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2022						100 M3	1,29	129,00	5,50	7,10	136,10
01-01 Consommation EAU 2022						20 M3	1,24	24,80	5,50	1,36	26,16
05-01 Abonnement EAU 2022 (en jours)						365 J	0,1347	49,16	5,50	2,70	51,86
Collecte et traitement des eaux usées											309,24
02-01 Consommation Assainissement 2022						120 M3	1,91	229,20	10,00	22,92	252,12
06-01 Abonnement Assainissement 2022 (en jours)						365 J	0,1423	51,93	10,00	5,19	57,12
Organismes Publics											52,27
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN						120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
04-04 Redev Modernisation Réseaux Collecte AESN						120 M3	0,1850	22,20	10,00	2,22	24,42
TOTAL A PAYER								559,75		44,42	604,17

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.



1, rue d'Athis - CS 149
61103 FLERS Cedex

Tél : 02.33.98.44.44 - Fax : 02.33.98.44.27

Courriel : eau@flers-agglo.fr

N° d'urgence : 02.33.98.44.44

Accueil du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

FACTURE SUR RELEVÉ

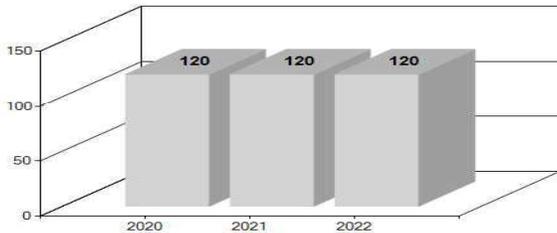
Titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R2342-4 et D3342-11 du Code Général des Collectivités Locales.

ATTENTION ! En cas de FUITE, contactez-nous AVANT OU DES REPARATION pour CONSTAT

Créez votre compte abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr et visualisez vos factures, changez vos coordonnées, payez en ligne...

Pour contester le bien-fondé de cette créance, déposez un recours devant le tribunal administratif dans les 2 mois suivants la réception du titre exécutoire.

Evolution de votre consommation



Référence client :

1734701 / 52720 / 1734701

Adresse point de comptage

SPECIMEN
LE BOURG
61430 BERJOU

Destinataire

Ligne Adr Payeur 1

Ligne Adr Payeur 2

Ligne Adr Payeur 3

Ligne Adr Payeur 4

Ligne Adr Payeur 5

Ligne Adr Payeur 6

Ligne Adr Payeur 7

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

Réf. Facture : 2022 4000 67487 du

Détail de votre facture au verso

CONSOMMATION EAU

120 m³

MONTANT T.T.C.

ABONNEMENTS ET LOCATION

92,17

CONSOMMATIONS

197,70

TOTAL FACTURE TTC

289,87 €

NET A PAYER avant le

PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC SELON LES MODALITES CI-DESSOUS :

- **NOUVEAU !** En espèces dans la limite de 300€ ou en carte bancaire, muni de la facture, auprès d'un buraliste agréé (liste sur www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)
- Paiement en ligne, AVANT LA DATE DECHANCE, via votre espace abonné sur www.eaux.flers-agglo.fr, en sélectionnant la facture à régler.
- En chèque à l'ordre du Trésor Public, joint au TIP non signé sans agrafe ni trombone au Centre d'Encaissement des finances publiques-TSA20005-94974 Créteil
- Par prélèvement sur votre compte bancaire : en souscrivant un contrat de prélèvement auprès du Service des Eaux : 02.33.98.44.44
- Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP) : en détachant le talon en bas de la présente facture, le datant et le signant dans l'encadré.
- Par mandat ou virement au Trésor Public (FR36 3000 1003 92E6 1500 0000 053 - BDFEFRPPCCT), en reportant les références de la facture figurant sur le talon.

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

LIGNE ADR PAYEUR 1
LIGNE ADR PAYEUR 2
LIGNE ADR PAYEUR 3
LIGNE ADR PAYEUR 4
LIGNE ADR PAYEUR 5
LIGNE ADR PAYEUR 6

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence : 2022 4000 67487 du

Créancier :

Montant : 289,87 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

00010000221

**NNE*000101 17

POC 4923706

28987

Réf. à rappeler : 1734701 / 52720 / 1734701

Compteur		Nouveau Relevé		Ancien Relevé		Consommation	Commentaire		
Numéro	Diam	Date	Index	Date	Index	m ³			
044.98	15 mm	31/12/2022	600	31/12/2021	480	120			
LIBELLÉ				Base	Prix Unit. €. H.T.	Montant €. H.T.	Taux T.V.A	Montant €. T.V.A	Montant €. T.T.C
Distribution de l'eau									242,66
10-01 Participation proportionnelle Synd Dép Eau				120 M3	0,02	2,40	5,50	0,13	2,53
07-01 Location de Compteur Ø15 - 2022 (en jours) période du 01/01/2022 au 31/12/2022				365 J	0,0544	19,86	5,50	1,09	20,95
10-02 Contre-valeur préservation ressources en eau				120 M3	0,0400	4,80	5,50	0,26	5,06
01-01 Consommation EAU 2022				100 M3	1,29	129,00	5,50	7,10	136,10
01-01 Consommation EAU 2022				20 M3	1,24	24,80	5,50	1,36	26,16
05-01 Abonnement EAU 2022 (en jours)				365 J	0,1347	49,16	5,50	2,70	51,86
Organismes Publics									27,85
03-01 Redevance Pollution Domestique AESN				120 M3	0,2200	26,40	5,50	1,45	27,85
Assainissement Non Collectif									19,36
09-01 Contrôle bon fonctionnement et entretien ANC période du 04/02/2021 au 03/02/2022				365 J	17,6000	17,60	10,00	1,76	19,36
TOTAL A PAYER						274,02		15,85	289,87

Explications

ABONNEMENT :

Ces montants couvrent partiellement les charges fixes respectivement des Services de l'Eau et de l'Assainissement.

LOCATION DE COMPTEUR :

Couvre son entretien et ainsi que son renouvellement.

CONSOMMATION :

Proportionnels au m3 consommés, ces montants correspondent aux coûts de production, de traitement et de distribution.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences de l'Eau sont des établissements publics qui élaborent des "Plans pour l'Eau" dans chaque bassin hydrographique. Elles reversent les sommes collectées sous forme d'aides à l'amélioration de la qualité des services. Le Syndicat Départemental de l'Eau assure la recherche et la protection de ressource.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

NON COLLECTIF

Vérification du bon fonctionnement de l'installation facturée au prorata temporis à l'abonné.

ANNEXE N°4 :**RECAPITULATIF DES INDICATEURS DE PERFORMANCE****ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Intitulé	Valeur
D204.0 – Prix TTC du service au m3, pour 120 m3 au 1 ^{er} janvier 2023 (redevances AESN)	2.83 €
D202.0 – Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	12 unités
P202.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	100 unités
P203.3 – Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
P204.3 – Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
P205.3 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %
D203.0 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	965.5 tMS
P206.3 – Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon la filière conforme à la réglementation	100%
D201.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	41 350 hab
P201.1 – Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98.90 %
P207.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0.0086 €/m ³
P251.1 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0/1000 hab
P252.2 – Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquents de curage	6.6/100 km
P253.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	0.29 %
P254.3 – Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98.4 %
P255.3 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100 unités
P256.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14 ans 4 mois
P257.0 – Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de N-1	0 %
P258.1 - P155.1 – Taux de réclamation	1.97/1000 ab

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

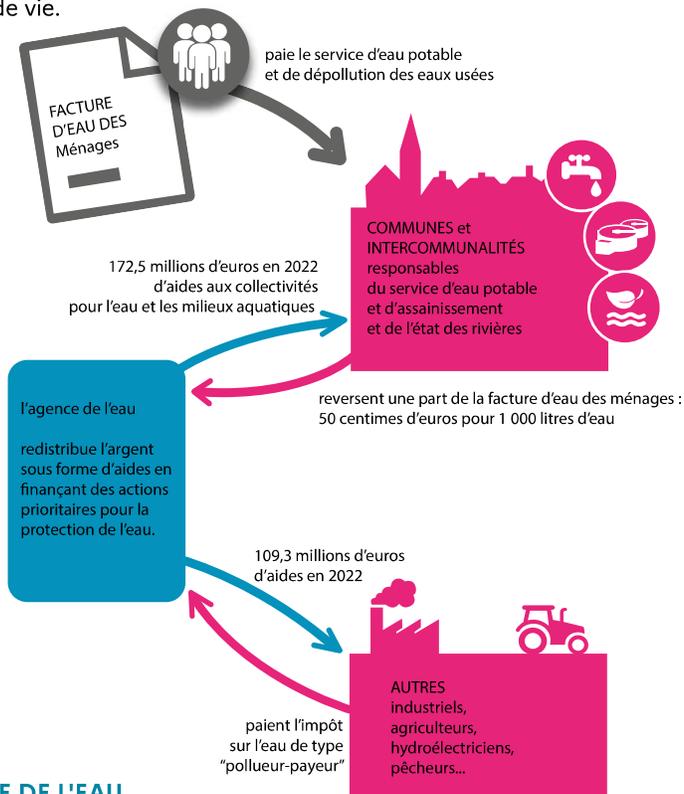
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



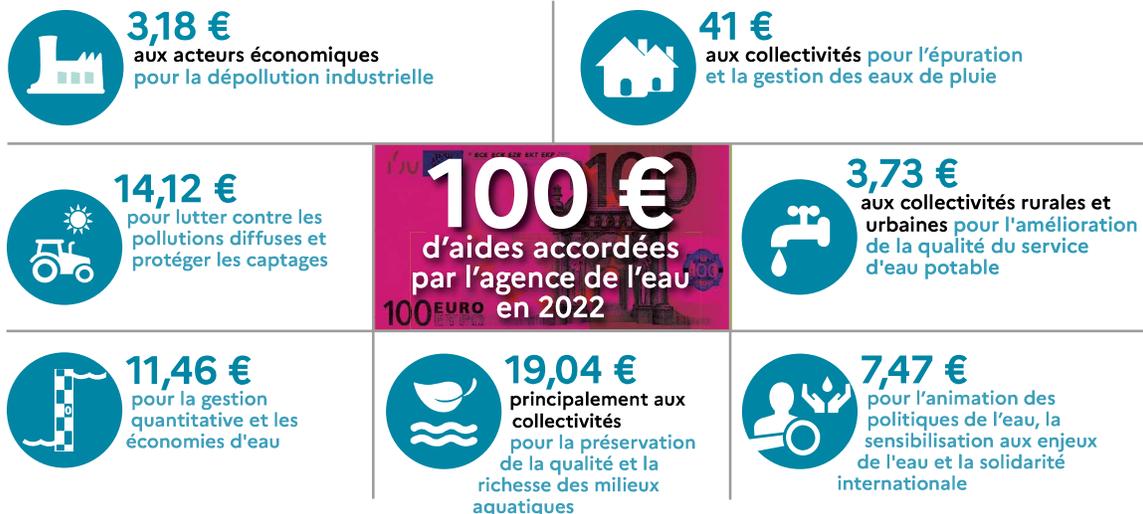
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



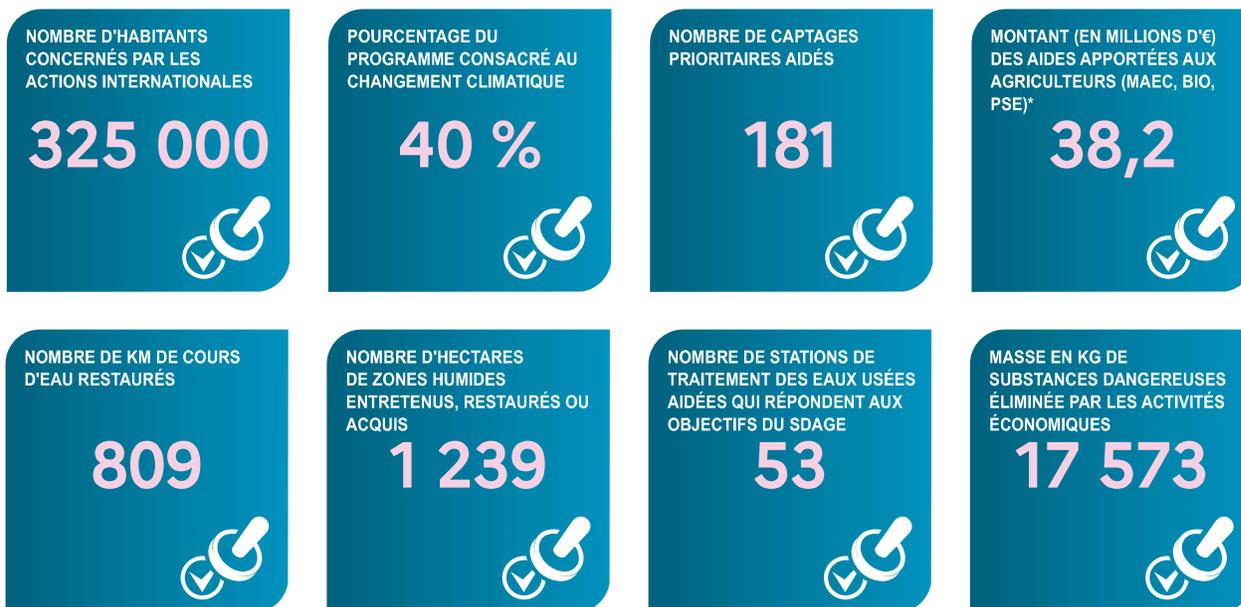
En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

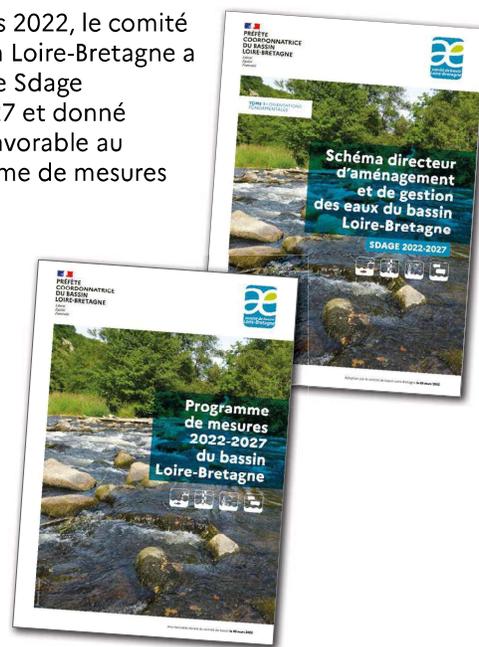
- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)

17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau



Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

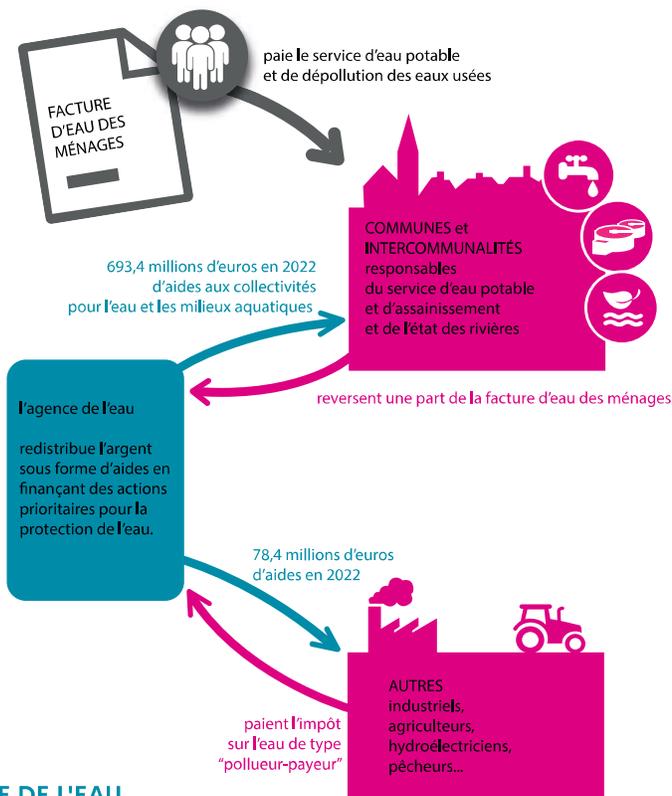
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
 - le service de collecte et de traitement des eaux usées
 - les redevances de l'agence de l'eau
 - les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA
- www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

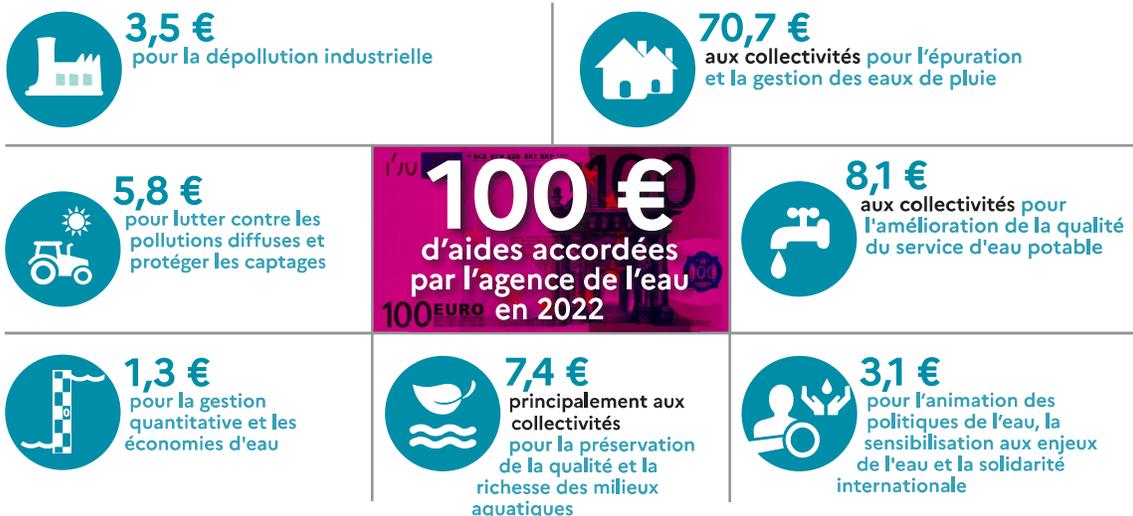


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)

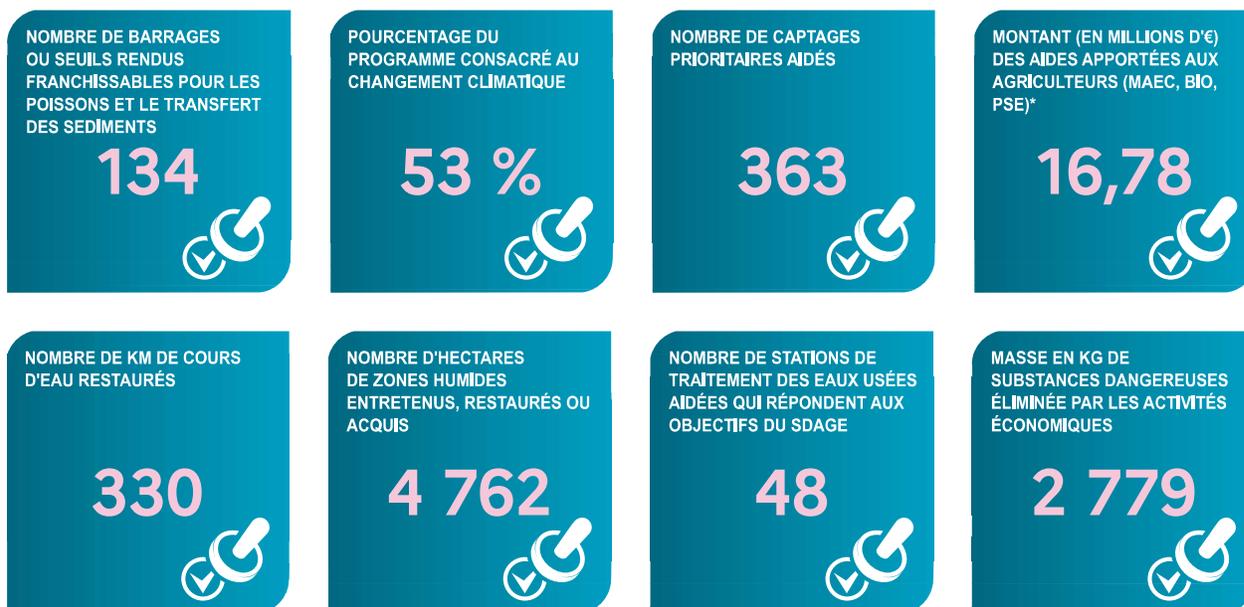


ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

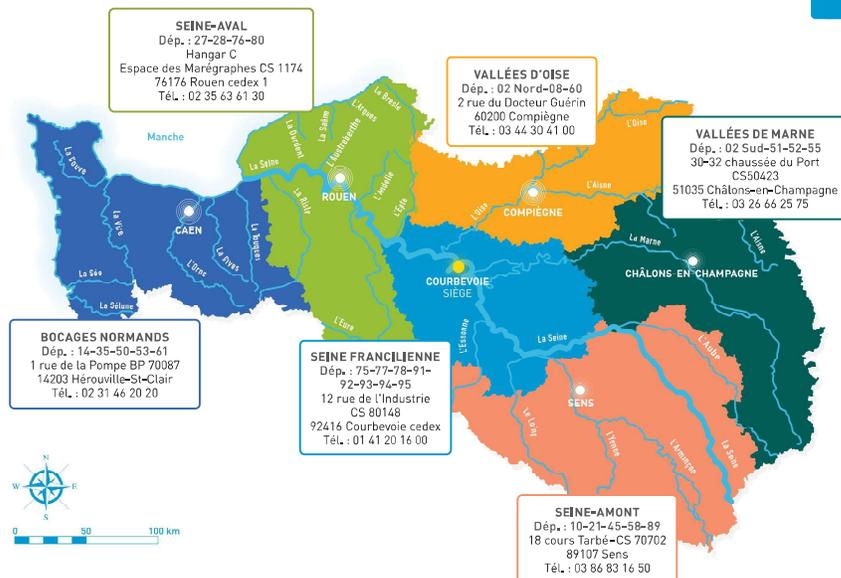
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 80148
92416 Courbevoie cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'agence de l'eau Seine-Normandie

du Morvan à la Normandie
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE



Nouveaux podcasts

Retrouvez
la campagne de
communication

[www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau](http://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau)

→ bit.ly/Podcasts-Eau



ANNEE 2020	AEP										EU										Total	Demandes	Réclamations														
	Demande devis	Carence	Branchement en plomb	Eau chlorée	Eau sale	Fuite	Pression	Problème compteur	Repérage conduite	Utilisation poteau incendie	Facturation Eau & Ass	Autres	Total	Demande devis	Conformité branchement	Egouts bouchés	Poste de relèvement	Projet extension réseaux	Renseignements réseaux	Tampon regard visite				Tranchée affaissée	Vidange fosse	Eaux pluviales	SPANC	Autres	Total								
Athis Val de Rouvre	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	6	9	3	6								
Aubusson	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	3	0	0							
Banvou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0							
Bellou en Houlme	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4	4	0	0							
Berjou	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	2	1	0							
Briouze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	3	2	0							
Cahan	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Calligny	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Cerisy Belle Etoile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	9	14	10	4	0					
Dompierre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
Durcet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Echalou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Fiers	1	0	0	1	14	25	5	7	2	1	6	32	94	1	0	6	0	0	0	4	1	0	0	5	0	20	37	131	61	70	0	0	0				
La Bazoque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	1	1	1	1	0			
La Chapelle au Moine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	8	5	3	0	0	0			
La Chapelle Biche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	7	4	3	0	0	0			
La Coulonche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
La Ferrière aux Etangs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0	0	0	0	0		
La Ferrière Macé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	2	0	0	0	4	0	0	0	0	0	5	12	13	11	2	0	0	0	0	0		
La Lande Patry	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	19	8	11	0	0	0	0		
La Lande Saint Siméon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
La Selle la Forge	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	14	7	7	0	0	0	0		
Landigou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	6	4	0	0	0	0	0	
Landisacq	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	12	6	6	0	0	0	0	
Le Chatellier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	
Le Grails	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Le Menil de Briouze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Les Monts d'Andaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lonlay le Tesson	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	1	1	0	0	0	0	0
Menil Hubert sur Orne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	1	0	0	0	0	0
Messei	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5	3	2	0	0	0	0	0
Montilly	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	17	8	9	0	0	0	0	0
Pointel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint André de Messei	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5	2	3	0	0	0	0	0
Saint Clair de Halouze	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	13	5	8	0	0	0	0	0
Saint-Georges des Groseillers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	7	23	12	11	0	0	0	0
Saint Paul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	5	17	24	15	9	0	0	0
Saint Philbert sur Orne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Pierre du Regard	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	5	4	1	0	0	0	0
Sainte Honorine la Chardonne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	1	2	0	0	0	0	0
Sainte Opportune	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3	2	1	0	0	0	0
Saires la Verrerie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commune hors CAPF	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	8	9	8	1	0	0	0	0
Total	6	0	0	1	26	67	12	18	9	2	11	79	231	3	3	17	0	8	32	3	0	0	11	10	10	55	152	383	208	175	0	0	0	0	0	0	